

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 15409
Numéro SIREN : 352 351 589
Nom ou dénomination : 2 WF

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 69747

2 WF

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 61 500 euros

Siège social : 41, rue de Wattignies – 75012 Paris

352 351 589 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 4 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le 4 mai,

La société **HOLDCO 2W**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 610 000 euros, dont le siège social est situé 41, rue de Wattignies – 75012 Paris et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 584 492, représentée par sa Présidente, Mme Corinne GAUDIC,

Associée unique de la Société (l' « **Associé Unique** »), dont elle détient l'intégralité des 500 actions de 123 euros composant le capital de la Société ;

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la Société (article L. 225-248 du Code de commerce) ; et
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION : Dissolution anticipée de la Société (Article L. 225-248 du Code de commerce)

L'Associé Unique, après avoir pris acte du fait que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 font apparaître un montant de capitaux propres inférieur à la moitié du capital social, décide, conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société.

DEUXIEME DECISION : Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte en vue de l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique
Représenté par sa Présidente
Mme Corinne GAUDIC

